



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 9 juillet 2019 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier
Mme Danielle Hubert, directrice des finances

Invitée spéciale : Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal

Quelque douze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1907-1315

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

- 7.1 Administration
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018
 - 7.2.2 Dépôt et adoption du rapport financier 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.2.3 Confirmation d'une contribution municipale – Société d'habitation du Québec – Maison Marc-Azade Boudreau (HLM de Havre-aux-Maisons)
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 357 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud – Divers chemins
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Vidange et transport des boues de fosses septiques sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 7.6 Aménagement du territoire
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Adoption du rapport de consultations et de recommandations du comité de travail sur le service de traversier
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 349 – Centre de services publics
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

- 7.10.3 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.4 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.5 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-10 modifiant le règlement de taxation annuel n° CM-2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU)
- 7.10.6 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-10 modifiant le règlement de taxation annuel n° CM-2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU)
- 7.10.7 Adoption du Règlement n° CM-2019-07 instituant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes
8. Affaires diverses
- 8.1 Modification du Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Visite de la mairesse de Montréal

Le maire, Jonathan Lapierre, souligne la présence à la séance de la Communauté maritime de la mairesse de Montréal, Valérie Plante, et de sa directrice de cabinet, Marie-Ève Gagnon. Le maire se dit heureux de les accueillir dans l'archipel et d'avoir eu l'occasion de leur faire découvrir, au cours de cette journée, plusieurs entreprises et organismes locaux, d'avoir initié une visite du bateau de croisière liant Les Îles et Montréal, soit le CTMA Vacancier et, finalement, poursuivi la visite dans des lieux culturels et touristiques.

Le maire cède son siège momentanément à la mairesse de Montréal qu'il invite à adresser un mot à l'assemblée.

Celle-ci nous informe que c'est dans le cadre d'une tournée des régions qu'elle a entreprise cette première visite aux Îles-de-la-Madeleine. Madame Plante souhaite connaître les enjeux et particularités des régions du Québec. Cette visite se déroule alors que la température est des plus agréables. Elle constate le dynamisme des entreprises et organismes des Îles. La mairesse se dit enchantée de son séjour aux Îles et de l'accueil qui lui a été réservé. Elle affirme que bien qu'il s'agisse d'une première visite, ce ne sera sans doute pas la dernière.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1907-1316

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1907-1317

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 31 mai au 20 juin 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 056 733,70 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM1907-1318

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018

Conformément à la Loi sur les cités et villes, le maire, Jonathan Lapierre, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la Municipalité.

CM1907-1319

Dépôt et adoption du rapport financier 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sont déposés par la directrice des finances séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont été portés à la connaissance des membres du conseil de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, un avis à cet effet été publié dans *Le Radar* en date du 28 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte et prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018;

que ces documents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

CM1907-1320

Confirmation d'une contribution municipale – Société d'habitation du Québec – Maison Marc-Azade Boudreau (HLM de Havre-aux-Maisons)

CONSIDÉRANT l'incendie qui a détruit en novembre 2018, l'immeuble à logements, à prix modique, situé dans le village de Havre-aux-Maisons connu et désigné comme étant la Maison Marc-Azade Boudreau;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel de manque de logements, demande a été faite aux instances concernées pour prévoir l'ajout de logements additionnels lors de la reconstruction de l'immeuble;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CONSIDÉRANT l'Office municipal d'habitation a confirmé l'ajout de trois logements supplémentaires et qu'il y a lieu pour le conseil d'engager une participation municipale aux coûts de construction des trois logements ainsi qu'au déficit d'exploitation de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime s'engage à assumer 10 % des coûts de construction des trois unités locatives supplémentaires dans le cadre du projet de reconstruction de la Maison Marc-Azade Boudreau et 10 % des coûts liés au déficit d'exploitation de cet immeuble.

La contribution municipale requise à l'égard de ce projet sera versée à même le budget de fonctionnement annuel.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1907-1321

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 357 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud – Divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en juin dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins de la Municipalité et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de P. & B. Entreprises ltée qui au terme d'une analyse a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu

que le conseil retienne l'offre déposée par P. & B. Entreprises ltée en fonction des prix soumis, pour chacun des chemins visés par ces travaux, présentés au bordereau comme suit : 1) par couche de correction, 2) par couche de roulement et 3) pour le marquage temporaire;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document relatif à ce contrat dans le cadre du budget fixé pour ce projet.

La portion de la dépense relative aux travaux d'asphaltage des chemins faisant partie du réseau artériel de la Communauté maritime sera financée



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

à même le règlement d'emprunt n° CM-2019-04 sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La mairesse de Grosse-Île, madame Rose Elmonde Clarke, s'étant prononcée contre l'adoption de cette résolution, la proposition est adoptée à la majorité des voix.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1907-1322

Autorisation d'appel d'offres – Vidange et transport des boues de fosses septiques sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vidange et de transport des boues de fosses septiques arrivera à échéance à la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit offrir un service de vidange, de transport et de traitement des boues de fosses septiques sur le territoire pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à préparer et publier un appel d'offres portant sur la vidange et le transport des boues de fosses septiques sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1907-1323

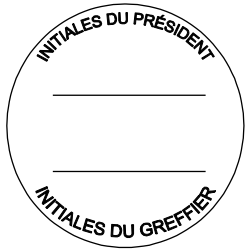
Adoption du rapport de consultations et de recommandations du comité de travail sur le service de traversier

CONSIDÉRANT QUE les liaisons maritimes sont à la fois essentielles à la qualité de vie de la population et à la vitalité socioéconomique de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime porte la première action du projet de territoire Horizon 2025 « Maintenir la vigilance à l'égard des liens maritimes »;

CONSIDÉRANT l'annonce de la construction d'un nouveau traversier par le gouvernement fédéral et la fin prochaine de l'entente de service avec la Coopérative de transport maritime et aérien (CTMA);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a créé, en novembre 2018, un comité de travail sur le service de traversier (résolution n° CM1811-1188) composé de représentants de la Communauté maritime, d'intervenants socioéconomiques et de citoyens;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a accompli son mandat de consulter la population et de formuler des recommandations sur l'amélioration des tarifs et de l'accès pour la population résidente, sur les stratégies pour maintenir la gestion locale et obtenir un contrat à long terme avec le fédéral et sur les services et les caractéristiques d'un nouveau navire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre fédéral des Transports a confirmé que l'avis de la population serait considéré dans la réflexion du gouvernement sur les caractéristiques du futur traversier;

CONSIDÉRANT le dépôt par le comité du rapport de consultations et de recommandations sur le service de traversier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le rapport de consultations et de recommandations du comité de travail sur le service de traversier Cap-aux-Meules / Souris;

de rendre public le document sur le site Web de la Municipalité;

de transmettre ce rapport aux autorités concernées, soit aux représentants du gouvernement fédéral et du transporteur local, afin que les attentes de la collectivité madelinienne soient prises en considération dans les décisions à venir sur la desserte entre les Îles-de-la-Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1907-1324

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 349 – Centre de services publics

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de regrouper sous un même toit et sur un même site une bonne partie de ses effectifs en voirie, déneigement, entretien mécanique et approvisionnement pour optimiser ces services et réduire les coûts de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres numéro 349 relativement au projet intitulé « Centre de services publics et rénovation de garages » a été lancé publiquement le 1^{er} mars 2019, dans le cadre du programme RÉCIM (558072) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues lors de la séance d'ouverture tenue le 28 mars 2019, ont été jugées conformes, mais que les prix soumis dépassent l'enveloppe budgétaire prévue par le conseil;

CONSIDÉRANT QU' une analyse financière visant une réduction importante des coûts de construction doit être réalisée et qu'il est dans l'intérêt de la Communauté maritime d'obtenir pour un tel projet le meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT QUE les analystes au programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ont confirmé que le projet demeure admissible à une subvention gouvernementale pouvant aller jusqu'à 4,25M\$ (soit 85 % de 5M\$) et qu'une confirmation du MAMH a été reçue en juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de rejeter en bloc toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° 349;

de réviser les plans et devis du lot 100 relativement à la construction d'un centre de services publics avec les firmes de professionnels retenues et de préparer les plans et devis pour une rénovation du garage situé dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert (Lot 300), le tout en respectant les limites budgétaires fixées;

de réserver une somme de 200 000 \$ au budget 2020 pour la conversion du garage, situé dans le village de L'Étang-du-Nord, en entrepôt et pour l'installation d'abris à matériaux;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à retourner en appel d'offres relativement au nouveau projet modifié et à signer tout document requis à cette fin.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1907-1325

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller M. Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CM1907-1326

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer le projet de construction d'un centre de services publics et les travaux de rénovation du garage municipal situé dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-08 séance tenante.

CM1907-1327

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller M. Jean-Philippe Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

CM1907-1328

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE suivant la Loi sur les compétences municipales, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine peut adopter des règlements en matière sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre à jour la réglementation relative à la prévention et à la sécurité incendie et d'adopter le Code national des incendies du Canada;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-09 séance tenante.

CM1907-1329

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-10 modifiant le règlement de taxation annuel n° CM-2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU)

Le conseiller M. Benoit Arseneau donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de taxation annuel n° CM-2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU).

CM1907-1330

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-10 modifiant le règlement de taxation annuel n° CM-2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU)

CONSIDÉRANT QUE le 12 février 2019, la Communauté maritime a adopté le Règlement d'imposition numéro CM-2019-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de revoir la tarification des apports volontaires, notamment celle des véhicules hors d'usage, au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) et de modifier à cette fin le règlement de taxation annuel;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-10 séance tenante.



No. de résolution
ou annotation

CM1907-1331

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

Adoption du Règlement n° CM-2019-07 instituant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes

ATTENDU QUE le Logis communautaire l'Harmonie projette d'effectuer des travaux d'agrandissement visant à augmenter la capacité d'accueil des personnes âgées en légère perte d'autonomie et faire en sorte que cette clientèle puisse demeurer dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

ATTENDU QUE pour permettre à l'Office municipal d'habitation de bénéficier du programme AccèsLogis, il y a lieu d'instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec au moyen d'un règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-07 intitulé « Règlement instituant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM1907-1332

Modification du Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement d'emprunt n° CM-2019-04 autorisant la réalisation de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Direction des affaires juridiques du MAMH recommande de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt afin de respecter les dispositions de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) pour des dépenses en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE le règlement peut être modifié par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu

que le règlement n° CM-2019-04 soit modifié comme suit :

Les articles 1, 2 et 3 du règlement n° CM-2019-04 sont remplacés par les suivants :

Article 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 800 000 \$ ».

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins municipaux pour une somme de 800 000 \$ répartie de la façon suivante :

Description	Terme	Total
Travaux de voirie et d'asphaltage	10 ans	800 000 \$

Article 3 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 800 000 \$ sur une période de 10 ans.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La mairesse de Grosse-Île, madame Rose Elmonde Clarke, s'étant prononcée contre l'adoption de cette résolution, la proposition est adoptée à la majorité des voix.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Rapport financier 2018 – Gestion des eaux usées – Proposition est faite au conseil pour utiliser l'excédent de 2018 pour aider les gens à se conformer à la réglementation – Suggère de favoriser l'installation de systèmes collectifs permettant le regroupement de résidences.

CM1907-1333

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 7.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier